

ville de
**Saint Jean
d'Angély**

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 2 AVRIL 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 27 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 29

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER-BEAUSSET, Christine LANGELLIER, Patrice BOUCHET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 0

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Madame la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 28 mai 2020 et du 28 septembre 2023 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises.

Décision N° 8 du 27 février 2026 : Vu la délibération n° D10 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 26 février 2026, portant approbation du projet de création d'un bâtiment sportif labellisé Structure d'Entrainement et de Formation (SEF) de BMX au pôle cycliste de l'Aumônerie,

Considérant que l'investissement total nécessaire à cette opération s'élève à 599 012,00 € HT,

Considérant que cette opération est éligible aux soutiens financiers de l'État au titre de la DETR exercice 2026, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département Charente-Maritime et de l'Agence Nationale du Sport,

Sollicitation de l'ensemble des partenaires financiers susvisés pour garantir la faisabilité du projet au regard du plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Base subventionnable	Taux	Recettes
État – DETR exercice 2026 <i>(*commune incluse dans le programme Petites Villes de Demain)</i>	599 012,00 €	30 % <i>(20+10*)</i>	179 703,60 €
Région Nouvelle-Aquitaine	541 666,67 €	15 %	81 250,00 €
Département Charente-Maritime <i>(*Plan départemental Vals de Saintonge)</i>	599 012,00 €	25 % <i>(15+10*)</i>	149 753,00 €
Agence Nationale du Sport (ANS)	599 012,00 €	10 %	59 901,20 €
Ville de Saint-Jean d'Angély <i>(autofinancement)</i>		21,44 %	128 404,20 €
TOTAL =			599 012,00 €

Décision N° 9 du 27 février 2026 : Cession en l'état, gracieusement, pour destruction et recyclage à la SAS RFN RECYCLAGE sise à FONTENET, du fourgon de marque Renault Master diesel immatriculé AB-117-MA (1^{ère} mise en circulation 24/06/2009) affichant au compteur 296 129 kms, véhicule considéré comme épave non roulante.

Décision N° 10 du 27 février 2026 : Considérant le sinistre survenu le 9 mars 2026 rue de Dampierre, lors du passage du véhicule de M. ORMUS sur un morceau de métal issu d'un panneau de signalisation vandalisé le jour même, éclatant son pneu avant droit,

Considérant que la responsabilité de la collectivité est engagée et que les frais de réparation s'élèvent à 167,70 €,

Vu le contrat d'assurance responsabilité civile de la collectivité en cours, comportant une franchise de 1 000 €,

Il est décidé d'indemniser le sinistre survenu sur le véhicule de M. ORMUS et de payer directement la facture de changement de roue auprès de M. ORMUS – 17330 COURANT (facture n° 40420672 – 167,70 €), pour règlement définitif de ce sinistre.

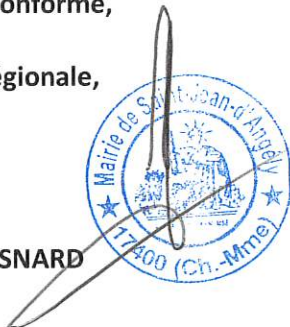
Marché de travaux

Objet du marché : Rénovation du parcours scénographique du Musée des Cordeliers
Date du marché : 23/02/2026
Montant du marché : 783 717,03 € HT

Lot 1 :	Electricité – Eclairage
Montant du lot :	208 796,90 € HT
Attribitaire :	SG TECH -75017 - PARIS
Lot 2 :	Menuiseries intérieures, mobilier
Montant du lot :	476 520,16 € HT
Attribitaire :	SEQUOIA - 78680 EPONE
Lot 3 :	Production audiovisuelle
Montant du lot :	24 592,00 € HT
Attribitaire :	KALEO - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
Lot 4 :	Matériel multimédia
Montant du lot :	73 807,97 € HT
Attribitaire :	ETC Audiovisuel - 94200 IVRY SUR SCENE

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame la Maire.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,



Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance,



Jocelyne PELETTE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.